

**Directives
du Services d'information et de documentation (SID)
de la HETS Genève**

ANNEXES

ANNEXE 1 : Modalités et conditions d'inscription

Modalités

1. Pour personnes physiques:

- a) Le mode ordinaire d'inscription à swisscovery|HES-SO est l'auto-enregistrement de l'utilisateur ou de l'utilisatrice dans la plateforme à travers un compte personnel SWITCH edu-ID sur la page <https://registration.slsp.ch/?iz=hesso>. Les personnes possédant un compte Switch AAI de la HES-SO doivent relier celui-ci au compte personnel SWITCH edu-ID pour pouvoir bénéficier des droits de prêt liés à une affiliation à la HES-SO ou à une de ses HES.
- b) Une personne dans l'impossibilité de créer un compte SWITCH edu-ID faute de posséder une adresse e-mail peut demander la création d'un compte d'utilisateur/utilisatrice auprès du personnel d'une des bibliothèques.

Les conditions d'inscriptions sont identiques pour les deux modalités d'inscription, mais ne donnent pas droit aux mêmes conditions de prêt (voir ce-dessous).

2. Pour des collectivités: s'adresser une demande à l'adresse swisscovery@slsp.ch

Conditions

L'inscription est ouverte à toute personne physique et est gratuite. Certaines conditions liées à l'affiliation ou à l'adresse privée/professionnelle ouvrent toutefois accès à des droits particuliers de prêt (voir Annexe 2).

L'inscription des lecteurs et lectrices mineur-e-s nécessite le consentement du/de la représentant-e légal-e.

Frontaliers et frontalières

Codes postales des zones d'habitation frontalières donnant accès aux « droits réduits » ***pour les personnes non affiliées à une haute école universitaire suisse ou ne possédant pas une adresse professionnelle en Suisse :***

France	01170 01200 01220 01630 25xxx 39xxx 67xxx 68xxx 74100 74140 74160 74200 74380 74500 74550 90xxx
--------	--

<p>Allemagne</p>	<p>Landkreise Lörrach, Waldshut, Breisgau-Hochschwarzwald, Freiburg im Breisgau, Emmendingen: 79xxx Landkreise Tuttlingen, Konstanz, Bodenseekreis, Ravensburg, Biberach, Sigmaringen, Reutlingen: 78xxx, 721xx, 724xx, 725xx, 726xx, 727xx, 728xx, 88xxx Landkreise Kempten, Kaufbeuren, Memmingen, Marktoberdorf: 87xxx Dietenheim: 89165</p>
<p>Autriche</p>	<p>Bezirk Imst: 6182, 6183, 64xx Bezirk Reutte: 66xx, 6767 Bezirk Landeck: 6473, 6491, 65xx Vorarlberg: 6700 – 6993 , 67xx, 68xx, 69xx</p>
<p>Italie</p>	<p>Province de Como: 22010 – 22100 Province de Varese: 21010 – 21100 Province de Lecco: 23801 – 23900 Province de Verbano Cusio Ossola: 28801 - 28925</p>

ANNEXE 2 : Frais et conditions des services de prêt (prêt à domicile, SLSP Courier Service, prêt entre bibliothèques)

Définitions :

Prêt à domicile	<p>Le SID de la HETS Genève prête directement un document en sa possession à l'utilisateur-trice. L'opération crée une transaction et des obligations entre le SID de la HETS Genève (prêteur/prêteuse) et un-e utilisateur-trice (emprunteur/ emprunteuse) :</p> <p><i>L'emprunteur-teuse doit assumer les frais et les amendes liés à la transaction vis-à-vis du SID de la HETS Genève en cas de retard, de perte ou d'endommagement du document</i></p>
SLSP Courier Service (Service de navette)	<p>L'utilisateur-trice commande un document dans swisscovery pour être retiré au SID de la HETS Genève. Si aucun exemplaire du document n'est disponible au SID de la HETS Genève, la commande passe automatiquement à un exemplaire d'une autre bibliothèque adhérente au SLSP Courier Service. Celle-ci l'envoie au SID de la HETS Genève où l'utilisateur-trice peut le retirer. Le service crée trois transactions simultanées avec des obligations qui en découlent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entre la bibliothèque propriétaire du document (prêteuse) et l'utilisateur-trice (emprunteur-teuse) : <i>L'emprunteur-teuse doit assumer les frais et les amendes liés à la transaction vis-à-vis la bibliothèque propriétaire en cas de retard, de perte ou d'endommagement du document</i> 2. Entre le SID de la HETS Genève (lieu de retrait) et SLSP (fournisseur de service) : <i>le SID de la HETS Genève doit payer le frais de transaction à SLSP (fournisseur de service).</i> 3. Entre le SID de la HETS Genève (lieu de retrait) et l'utilisateur-trice (emprunteur-teuse) : <i>L'emprunteur-teuse doit payer le frais de transaction au SID de la HETS Genève*.</i> <p>*Sauf utilisateur et utilisatrice à droits élargis</p>
Prêt entre bibliothèques	<p>L'utilisateur-trice souhaite commander un document qui ne se trouve dans aucune bibliothèque adhérente à SLSP Courier Service. Il-elle demande au SID de la HETS Genève de se le procurer auprès d'une autre bibliothèque. Le SID de la HETS Genève, le commande auprès d'une autre bibliothèque qui le lui prête et le lui envoie. Le SID de la HETS Genève le prête à son tour à l'utilisateur-trice. Le service crée deux transactions consécutives avec des obligations qui en découlent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entre la bibliothèque propriétaire du document (prêteuse) et le SID de la HETS Genève (emprunteur) : <i>le SID de la HETS Genève doit assumer les frais* et les amendes liés à la transaction vis-à-vis la bibliothèque propriétaire en cas de retard, de perte ou d'endommagement du document.</i>

	<p>2. Entre le SID de la HETS Genève (prêteur) et l'utilisateur-trice (emprunteur-teuse) : <i>L'emprunteur-teuse doit assumer les frais et les amendes liés à la transaction vis-à-vis du SID de la HETS Genève en cas de retard, de perte ou d'endommagement du document.</i></p> <p>*Sauf frais de transaction pour l'utilisateur et l'utilisatrice à droits élargis</p>
--	--

Conditions :

TYPE DE DROIT	CONDITIONS DE PRÊT	DURÉE DE PRÊT / PROLONGATIONS
<p>1.Droits standards :</p> <ul style="list-style-type: none"> - personne affiliée à une haute école universitaire suisse (compte AAI) ou - personne avec adresse privée ou professionnelle suisse 	<p>Services de prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prêt à domicile, - SLSP Courier Service - Prêt entre bibliothèques <p>Limite de prêt : 100 documents Blocage des droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès 50 documents en retard ou - CHF 500.- de frais/amendes non payés - 	<p>Livre : 28 jours Revue : 14 jours DVD : 7 jours</p> <p>Prolongation : 5 prolongations automatiques si le document n'est pas réservé par une autre lectrice</p>
<p>2.Droits élargis : Personne affiliée à la HES-SO Genève</p>	<p>Droits standard + Gratuité de SLSP Courier Service et Prêt entre bibliothèques.</p>	
<p>3.Droits restrictifs : personne non affiliée à une haute école universitaire suisse, sans adresse personnelle ou professionnelle suisse et domiciliée hors zone frontalière (codes postales des zones frontalières : Annexe 1)</p>	<p>Services de prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement prêt à domicile <p>Limite de prêt : 5 documents Blocage des droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès 5 documents en retard ou - CHF 50.- de frais/amendes non payés 	
<p>4.Droits réduits :</p>	<p>Services de prêt :</p>	

<p>personne non affiliée à une haute école universitaire suisse, sans adresse personnelle ou professionnelle suisse, domiciliée dans une zone frontalière (codes postales des zones frontalières : Annexe 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Uniquement prêt à domicile <p>Limite de prêt : 100 documents Blocage des droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès 50 documents en retard ou - CHF 500.- de frais/amendes non payés 	
<p>5.Droits spéciaux : personne sans compte SWITCH Edu ID (conditions : Annexe 1).</p>	<p>Services de prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement prêt à domicile - SLSP Courier Service uniquement pour les bibliothèques de la HES-SO <p>Limite de prêt : 100 documents Blocage des droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès 50 documents en retard ou - CHF 500.- de frais/amendes non payés 	

Frais et amendes :

Prêt à domicile	
Notification avant l'échéance :	gratuit
1 ^{er} rappel d'échéance passée :	CHF 5.- / volume
2 ^e rappel d'échéance passée :	+ CHF 5.- / volume
3 ^e rappel d'échéance passée :	+ CHF 10.- /volume
SLSP Courier Service	
<p>Frais de transaction pour personnes à droits élargis :</p> <p style="padding-left: 20px;">Document retiré aux SID de la HES-SO Genève :</p>	CHF 0.-

Document retiré dans une autre bibliothèque :	CHF 6.-
Frais de transaction pour personnes sans droits élargis	CHF 6.-
Prêt entre bibliothèques	
Frais de transaction pour personnes à droits élargis	
Document commandé et retiré aux SID de la HES-SO Genève :	CHF 0.-
Document commandé et retiré dans une autre bibliothèque :	Frais identiques à ceux des personnes sans droits élargis
Frais de transaction pour personnes sans droits élargis :	
- Suisse (document physique)	CHF 12.-
- Suisse (article numérisé)	CHF 5.- / 20 p.
- Suisse (article photocopié)	CHF 7.50 / 20 p.
- Europe (sauf UK) (document physique)	CHF 24.-
- UK et hors Europe (document physique)	CHF 36.-
- Etranger (article numérisé)	CHF 8.- / 20 p.
Frais de remplacement de documents perdus ou endommagés pour tout type de prêt	
Frais de gestion (pour rachat, photocopie et copie DVD en sus des frais effectifs) :	CHF 10.-
Si plusieurs documents perdu ou endommagés :	Max. CHF 40.-
Frais de rachat :	Prix effectif du document racheté
Frais de photocopie de remplacement :	
Copie :	CHF. 0.20 / page
Reliure	CHF 10.-
Frais de copie DVD :	CHF 20.-